

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 26.11.2013

Version: 6.0

Produit: **TERMIDOR**

(ID Nr. 30355115/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 28.11.2013

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

TERMIDOR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1

Carc. 2
STOT RE (Système Nerveux Central) 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Carc. Cat. 3

Dangers possibles:
Irritant pour la peau.
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif par inhalation.

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 26.11.2013

Version: 6.0

Produit: **TERMIDOR**

(ID Nr. 30355115/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 28.11.2013

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
 P260d Ne pas respirer les vapeurs.
 P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: FIPRONIL, PHOSPHATE DE TRIBUTYLE, KEROSENE (PÉTROLE)

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.



N Dangereux pour l'environnement.



Phrase(s)-R

R38 Irritant pour la peau.
 R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S29/35	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: FIPRONIL, PHOSPHATE DE TRIBUTYLE, KEROSENE (PÉTROLE)

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

fipronil

Teneur (W/W): 2,9 %	Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 120068-37-3	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 424-610-5	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
	STOT RE 1
	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	H311, H330, H301, H372, H400, H410

distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié

Teneur (W/W): < 80 %	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 64742-47-8	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 265-149-8	STOT SE 3 (somnolence et vertige)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43	Aquatic Chronic 2
Numéro INDEX: 649-422-00-2	H315, H304, H336, H411

phosphate de tributyle

Teneur (W/W): < 15 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 126-73-8	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 204-800-2	Carc. 2
Numéro INDEX: 015-014-00-2	H315, H302, H351

| Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-(nonylphényl)-oméga.-hydroxy-, ramifiés, phosphates

Teneur (W/W): < 10 %	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 68412-53-3	Eye Dam./Irrit. 1
	Aquatic Chronic 3
	H318, H315, H412

| Nonylphénol, ramifié, éthoxylé

Teneur (W/W): < 5 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 68412-54-4	Eye Dam./Irrit. 1
	Aquatic Chronic 3
	H318, H302, H412

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

fipronil

Teneur (W/W): 2,9 %
 Numéro CAS: 120068-37-3
 Numéro-CE: 424-610-5
 Symbole(s) de danger: T, N
 Phrase(s)-R: 23/24/25, 48/25, 50/53

distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié

Teneur (W/W): < 80 %

Numéro CAS: 64742-47-8

Numéro-CE: 265-149-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43

Numéro INDEX: 649-422-00-2

Symbole(s) de danger: Xn, N

Phrase(s)-R: 38, 51/53, 65, 67

phosphate de tributyle

Teneur (W/W): < 15 %

Numéro CAS: 126-73-8

Numéro-CE: 204-800-2

Numéro INDEX: 015-014-00-2

Symbole(s) de danger: Xn

Phrase(s)-R: 22, 38, 40

Carc. Cat. 3

Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-(nonylphényl)-.oméga.-hydroxy-, ramifiés, phosphates

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 68412-53-3

Symbole(s) de danger: Xi

Phrase(s)-R: 38, 41, 52/53

Nonylphénol, ramifié, éthoxylé

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 68412-54-4

Symbole(s) de danger: Xn

Phrase(s)-R: 22, 41, 52/53

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, acide fluorhydrique, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), fluoré

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

126-73-8: phosphate de tributyle

VME 2,5 mg/m³ ; 0,2 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre
Odeur:	caractéristique, d'après le solvant présent dans le produit
Seuil olfactif:	
	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 3 - 5 (1 %(m), 20 °C)
point d'équilibre clair/trouble:	-20 °C

Point d'ébullition:	193 - 245 °C	
	Données se rapportant au solvant	
Point d'éclair:	80 °C	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 %(V)	
	Données se rapportant au solvant	
Limite supérieure d'explosivité:	7 %(V)	
	Données se rapportant au solvant	
Température d'auto-inflammation:	225 °C	(DIN 51794)
	Données se rapportant au solvant	
Pression de vapeur:	env. 0,3 hPa	
	(23 °C)	
	Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 0,86 g/cm ³	
	(20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	non déterminé	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants, bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,03 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le contact avec la peau entraîne une légère irritation. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérigène.

Données relatives à : phosphate de tributyle

Evaluation du caractère cancérogène:

Indications d'effet cancérigène possible en expérimentation animale.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Provoque des cas de mortalité et de neurotoxicité en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 3,76 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,06 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Données relatives à : fipronil

Plantes aquatique(s):

*CE50 (96 h) 0,068 mg/l (biomasse), *Scenedesmus subspicatus**

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil

Potentiel de bioaccumulation:

*Facteur de bioconcentration: 321, *Lepomis macrochirus**

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides.

La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FIPRONIL, SOLVANT NAPHTA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour	oui

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 26.11.2013

Version: 6.0

Produit: **TERMIDOR**

(ID Nr. 30355115/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 28.11.2013

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FIPRONIL, SOLVANT NAPHTA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FIPRONIL, SOLVANT NAPHTA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu
Transport par voie navigable en bateau citerne:	Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FIPRONIL, SOLVANT NAPHTA)
Classe(s) de danger pour	9, EHSM

Sea transport

IMDG

UN number:	UN 3082
UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FIPRONIL, SOLVENT NAPHTHA)
Transport hazard	9, EHSM

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 26.11.2013

Version: 6.0

Produit: **TERMIDOR**

(ID Nr. 30355115/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 28.11.2013

le transport:		class(es):	
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
	Polluant marin: OUI	Special precautions for user:	Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu		None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient FIPRONIL, SOLVANT NAPHTA)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains FIPRONIL, SOLVENT NAPHTHA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1172, 1432, 1433

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 34, 84.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
Xn	Nocif.
Xi	Irritant.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

48/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
38	Irritant pour la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67	L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
22	Nocif en cas d'ingestion.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Carc.	Cancérogénicité
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Carc. Cat. 3	Substances cancérigènes Catégorie 3 : Substances préoccupantes pour l'homme en raison d'effets cancérigènes possibles.
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 26.11.2013

Version: 6.0

Produit: **TERMIDOR**

(ID Nr. 30355115/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 28.11.2013

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.